



# SPASEEN inFOs n°3

15 janvier 2012

6 – 8, rue Gaston Lauriau 93 513 MONTREUIL CEDEX

Tel : 01 56 93 22 93 – fax 01 56 93 22 94

**Syndicat des Personnels  
Administratifs des Services Extérieurs  
de l'Éducation Nationale**

Email : [spaseen@fo-fnecfp.fr](mailto:spaseen@fo-fnecfp.fr)  
Site : <http://www.fo-spaseen.fr>

## Concours et examens professionnels administratifs académiques session 2012

Ce document concerne les concours et examens professionnels administratifs académiques d'Adjoints administratifs et de SAENES dont les inscriptions ont lieu actuellement.

N.B. : Le concours interne d'Attaché et l'examen professionnel d'APAENES, concours nationaux, ne sont donc pas concernés.

La réforme du NES (Nouvel Espace Statutaire) de la catégorie B a modifié, l'an passé, les possibilités de promotions et de recrutements.

En effet, par exemple, les collègues SAENES de classe Normale ne peuvent plus présenter l'examen professionnel de classe Exceptionnelle. **Le SPASEEN-FO dénonce le ralentissement de carrière !**

Depuis le début des travaux sur le NES de la catégorie B, cette réforme va dans le sens inverse des intérêts des SAENES de classe Normale et tourne le dos aux déroulements de carrières qui se voient rallongées par **le passage obligé par la classe Supérieure**, par l'un des 3 accès possibles.

### Interministérialité

Certaines académies ouvrent des concours d'Adjoints de 1<sup>ère</sup> classe et Secrétaires de classe Normale, externes mais aussi INTERNES, communs aux ministères de l'éducation nationale et ceux chargés des affaires sociales, de l'économie et du budget, de la justice et des libertés, la caisse des dépôts et consignations, le Conseil d'Etat et la direction générale de l'aviation civile.

Les candidats devront classer leurs vœux par ordre de préférence, en vue de leur nomination, parmi ces administrations. Les collègues admis aux concours seront donc classés par ordre d'admission et affectés selon leur rang de classement.

**Cette attaque majeure contre les statuts particuliers qui sont les nôtres génère des inquiétudes légitimes : sur l'affectation future (Quel ministère ? Quel département ?) mais aussi quel traitement ? Quel régime indemnitaire ? Quelle carrière ?**

**Les collègues de catégorie C et contractuels**, s'ils remplissent les conditions des concours de SAENES de classes Normale et Supérieure, internes et externes, voient leurs chances réduites, les dates des épreuves étant les mêmes, les empêchant donc de se présenter à toutes les épreuves.

**Nous invitons les collègues Adjoints de 2<sup>e</sup> classe** à s'inscrire et à se présenter aux épreuves des concours interne ou externe d'Adjoint de 1<sup>e</sup> classe selon s'ils sont ouverts dans leur académie. C'est en effet une possibilité non négligeable d'avancement de carrière.

**Quant aux collègues contractuels**, nous les invitons à s'inscrire à tous les concours pour lesquels ils remplissent les conditions.

### Recrutement sans concours

FO dénonce le recrutement sans concours : c'est en effet un recrutement dans le grade le plus bas du corps des Adjoints administratifs et il n'est en rien réservé à des personnels contractuels ayant une ancienneté de service. **FO revendique un véritable plan de titularisation !**

### RAEP

Concernant la RAEP, reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle, elle se généralise à l'ensemble des épreuves orales internes pour l'accès à la catégorie B.

**Ce dossier doit être extrêmement bien préparé.**

**Pour le SPASEEN-FO**, ce mode de recrutement est inadmissible et contraire aux intérêts des collègues. Il est attendu du candidat, pour accéder au corps auquel il concourt, qu'il exerce déjà les missions de ce corps et qu'il en possède déjà les compétences et techniques particulières.

C'est un vrai recrutement au profil.

**La RAEP, loin de privilégier l'acquis de la vie professionnelle, ne fait qu'entériner les déqualifications de postes qu'ont entraînés les suppressions de postes des années précédentes.**

**Les inscriptions ont lieu du vendredi 13 janvier au mardi 07 février 2012**

**sur le site : <http://www.education.gouv.fr/siac3>**

**ou sur les sites des académies qui indiqueront les concours et examens pro ouverts dans leur académie.**

## Accès à la catégorie C

Mode d'accès	Condition de diplôme	Ancienneté	Conditions spécifiques	Nature des épreuves écrites	Natures des épreuves orales	Date des écrits
Recrutement sans concours – Accès au grade d'Adjoint de 2 <sup>e</sup> classe	Aucune	Aucune	Aucune	Sélection sur dossier	Entretien avec le jury	Aucun
Concours externe d'accès au grade d'Adjoint de 1 <sup>e</sup> classe	Aucune	Aucune	Aucune	Explication de textes et courts exercices de grammaire et de mathématiques	Entretien avec le jury et pratique sur Excel et Word	Date nationale : Mercredi 11 avril 2012
Concours interne d'accès au grade d'Adjoint de 1 <sup>e</sup> classe	Aucune	1 an de service public effectif	Etre en poste à la date des épreuves écrites	Lettre administrative	Entretien avec le jury et pratique sur Excel et Word	Date nationale : Mercredi 11 avril 2012

## Accès à la catégorie B

**Attention ! Modification de l'épreuve d'admissibilité de l'examen professionnel de classe Exceptionnelle !**  
Le dossier RAEP remplace l'épreuve écrite.

Mode d'accès	Condition de diplôme	Ancienneté	Conditions spécifiques	Nature des épreuves écrites	Natures des épreuves orales	Date des écrits
Concours externe d'accès au grade de SAENES classe Normale	Baccalauréat ou diplôme équivalent	Aucune	Aucune	Cas pratique et Questions à réponses courtes	Entretien avec le jury à partir d'un texte court	Date nationale Mercredi 14 mars 2012
Concours interne d'accès au grade de SAENES classe Normale	Aucune	4 ans d'ancienneté de service effectifs au 01/01/2012	Etre en poste à la date des épreuves écrites	Cas pratique	Dossier RAEP et entretien avec le jury	Date nationale Mercredi 14 mars 2012
Concours externe d'accès au grade de SAENES classe Supérieure	Bac+2	Aucune	Aucune	Cas pratique et Questions à réponses courtes suivant l'option	Entretien avec le jury à partir d'un texte court	Date nationale Mercredi 14 mars 2012
Concours interne d'accès au grade de SAENES classe Supérieure	Aucune	4 ans d'ancienneté de services effectifs	Etre en poste à la date des épreuves écrites	Cas pratique	Dossier RAEP et entretien avec le jury	Date nationale Mercredi 14 mars 2012
Examen professionnel d'accès au grade de SAENES classe Supérieure dit de recrutement	Aucune	11 ans d'ancienneté de services effectifs au 01/01/2012	Appartenir à un corps de catégorie C en tant que fonctionnaire	Cas pratique	Dossier RAEP et entretien avec le jury	Date académique
Examen professionnel d'accès au grade de SAENES classe Supérieure dit d'avancement	Aucune	Etre au minimum au 4 <sup>e</sup> échelon de SAENES classe Normale depuis 1 an	3 ans d'ancienneté de services effectifs de catégorie B	Note ou lettre administrative	Dossier RAEP et entretien avec le jury	Date académique
Examen professionnel d'accès au grade de SAENES classe Exceptionnelle	Aucune	Etre au minimum au 5 <sup>e</sup> échelon de SAENES de classe Supérieure depuis 2 ans	3 ans d'ancienneté dans le corps de catégorie B	Dossier RAEP (plus d'écrit)	Dossier RAEP et entretien avec le jury	<b>Pas d'épreuve écrite</b>